

COMITE CONFEDERAL NATIONAL DE LA CGT FORCE OUVRIERE
PARIS, LES 13 & 14 AVRIL 2016

RESOLUTION

UN SEUL MOT D'ORDRE : RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL

Réuni les 13 et 14 avril 2016 à Paris, le CCN s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23ème Congrès confédéral de février 2015 à Tours.

Le projet de loi « *Travail* » détruit les droits sociaux collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité, notamment des jeunes dans la continuité des lois « *sécurisation de l'emploi* », « *dialogue social* » et « *pour la croissance et l'activité* ».

L'inversion de la hiérarchie des normes, destruction programmée des conventions collectives de branches par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise ; la remise en cause des missions de la branche et de droits collectifs ; la destruction de droits individuels acquis ; la mise en cause des majorations des heures supplémentaires ; les facilitations des licenciements ; l'affaiblissement de la médecine du travail sont au cœur de ce projet. Ce texte est inacceptable, dans sa philosophie générale comme dans nombre de ses articles.

Cette logique de remise en cause des garanties et des droits collectifs concerne tous les salariés du privé et du public.

Le CCN se félicite de la mobilisation des salariés et des jeunes lors de la journée de grève interprofessionnelle du 31 mars rassemblant 1,2 millions de salariés et jeunes en manifestations. Cette grève appuyée par 5 journées de mobilisations en mars et avril avait pour seul objectif le retrait de ce projet de loi.

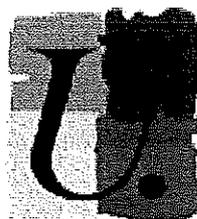
Cette mobilisation, et elle seule, a déjà conduit à des reculs. Cependant, le fil conducteur du projet, notamment l'inversion de la hiérarchie des normes persiste, de même que l'aggravation de l'assouplissement des licenciements économiques dans les PME et TPE.

Pour le CCN, la priorité est de réussir la journée de grève interprofessionnelle et de manifestations du 28 avril. Dès à présent, il appelle à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour assurer le succès de cette journée et discuter de la poursuite de l'action, en particulier par la grève, sur le seul mot d'ordre de retrait du projet de loi.

Dans ce cadre, le CCN donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes initiatives.

Votée à la majorité, 2 abstentions, 1 contre

Paris, le 14 avril 2016



Communiqué CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL

Le gouvernement a présenté le 11 avril dernier, des mesures importantes en faveur des jeunes (Aide à la Recherche du Premier Emploi, surcotation des CDD, amélioration de la rémunération des apprentis, revalorisation des bourses, prolongation du droit aux bourses, création de places en BTS...). Pour les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL ces annonces sont le fruit des fortes mobilisations des jeunes, à l'appel des organisations lycéennes et étudiantes au côté des salariés. Elles répondent aux revendications portées de longue date par les organisations de jeunesse. Les organisations seront particulièrement vigilantes sur la mise en œuvre de ces mesures pour améliorer la formation et l'insertion à l'emploi des jeunes.

Pour autant, le désaccord sur le projet de loi reste entier. Et le 9 avril a permis à des milliers de personnes de toutes catégories sociales n'ayant pu se mobiliser jusqu'ici de s'inscrire dans le mouvement. L'opinion publique soutient cette mobilisation et de nombreuses initiatives se multiplient au niveau local. Le gouvernement doit poursuivre dans la voie du dialogue amorcé avec les organisations de jeunesse. Il doit aussi écouter les organisations de jeunesse et de salariés qui restent toujours opposées à la loi Travail.

Les organisations signataires rappellent une nouvelle fois que les pouvoirs publics doivent garantir le droit à manifester, à se réunir, à s'organiser tout en assurant la sécurité des manifestants.

Depuis plus d'un mois, les étudiant-es, lycéen-nes, salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es sont mobilisés pour exiger le retrait du projet de loi Travail en discussion au parlement. Le droit du travail doit aujourd'hui prendre en compte nombre d'enjeux (évolution technique et technologique, émergence de nouvelles technologies d'information et de communication, du numérique, transition écologique, évolution des besoins de la population...) et en mesurer les transformations induites sur le travail. L'enjeu est offrir des garanties et des droits en conséquence aux salariés des secteurs privé et public.

A terme, cette remise en cause de pans entiers du Code du travail risquerait d'avoir aussi des conséquences sur le statut de la Fonction publique alors que les agents vivent déjà des situations dégradées.

Les organisations syndicales dénoncent l'entêtement du gouvernement à maintenir son projet de loi Travail. Il doit les recevoir et entendre les revendications des salariés : emploi, salaires et pensions, temps de travail, protection sociale, garanties collectives, conditions de travail, égalité professionnelle femme/homme, santé au travail, médecine du travail, formation permettant des créations d'emplois stables et de qualité, droits et libertés syndicales... des propositions porteuses de progrès social et correspondant à la réalité du travail d'aujourd'hui et de demain.

Car dans un contexte de crise aggravé par une politique d'austérité, lutter contre la flexibilité, contre la précarisation des emplois est une nécessité.

Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL) appellent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-nes, retraité-es à se mobiliser à nouveau par la grève et à participer massivement aux manifestations le 28 avril prochain.

Dès à présent, elles appellent à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour assurer le succès de cette journée et décider de la poursuite de l'action pour obtenir le retrait de la loi et l'obtention de nouveaux droits.

Marseille, le 20 avril 2016

FO 13
LA FORCE SYNDICALE

Confédération Générale du Travail
Force Ouvrière
Union Départementale des Syndicats FO
des Bouches-du-Rhône

LE COMBAT CONTINUE !

28 AVRIL 2016

**GRÈVE ET MANIFESTATION
INTERPRO
RETRAIT PUR ET SIMPLE DU PROJET
DE LOI «TRAVAIL»**



**RENDEZ-VOUS 8H15
PARVIS J.D.LA ROQUE
DEPART EN CAR POUR MARSEILLE**

LA FORCE
EN LIBERTÉ

SYNDICAT FORCE OUVRIERE

DES HOSPITALIERS D'AIX EN PROVENCE ET PERTUIS

Avenue des Tamaris - CEDEX 1 - 13616 Aix-en-Provence

☎ 04.42.33.51.47 - ☎ 6124 - ☎ 04.42.33.91.24 (AIX)

☎ 04.90.09.48.96 (PERTUIS)

Adresse Email : syndicat-fo@ch-aix.fr (AIX)

fopertuis@ch-aix.fr (PERTUIS)



SITE INTERNET : fo-chiap.fr

GREVE INTERPROFESSIONNELLE POUR LE RETRAIT DU PROJET DE «LOI TRAVAIL»

Rendez-vous le 28 avril 2016

Devant l'entrée de l'Hôpital sur l'avenue Pontier

Départ en autocar à 8H15

Inscrivez-vous au poste 5147